

BGL BNP PARIBAS CLIMATE CARE NOTE 2021

Titre de créance à capital protégé à 90% à l'échéance

Période de souscription : du 16 octobre au 9 décembre 2015 (sauf clôture anticipée)

Durée d'investissement conseillée : 6 ans

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori en cas de sortie en cours de vie (à maturité, la perte potentielle maximale est limitée à 10% de la valeur nominale).

Émetteur : BGL BNP Paribas S.A.

(Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+ au 1 octobre 2015)

L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur.

**DONNEZ DU SENS
À VOS INVESTISSEMENTS !**

Communication à caractère promotionnel



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
d'un monde
qui change

Principales caractéristiques

- ✔ Durée de vie de 6 ans.
- ✔ Le remboursement à l'échéance dépend de l'évolution de l'indice Ethical Europe Climate Care, composé de 30 actions européennes. Elles sont sélectionnées sur la base d'une combinaison de critères **environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** d'une part, de critères financiers d'autre part et présentent une stratégie de transition énergétique vigilante et robuste.
- ✔ A l'échéance, la prime de remboursement éventuellement versée sera égale à la performance moyenne de l'indice rapportée à la date d'observation initiale de l'indice.
- ✔ Risque de perte en capital à l'échéance en cas d'évolution adverse de l'indice. La perte potentielle est toutefois limitée à 10% de la valeur nominale souscrite. Même en cas de recul plus sévère de l'indice, le capital¹ sera donc remboursé, à l'échéance, au minimum à 90% de la valeur nominale¹.
- ✔ Le rendement actuariel brut variera en fonction de l'évolution de l'indice. Il sera de -2,04%¹ au minimum (cas du remboursement de 90% de la valeur nominale à l'échéance).



1) Sur la base d'un prix d'achat à 102%, hors frais et fiscalité applicables, sous réserve d'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.

L'indice Ethical Europe Climate Care, lancé en août 2015, est le fruit d'une collaboration étroite entre BNP Paribas, Solactive AG et Vigeo.

- Fondé en 2002, par Nicole Notat, **Vigeo** est l'expert européen de l'évaluation de la responsabilité sociale des organisations au regard de six domaines de responsabilité sociale : environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal, comportement sur les marchés et gouvernance d'entreprise.
- **Solactive AG**, créé en 2007, est un fournisseur allemand d'indices des marchés financiers, spécialisé dans le calcul et la création d'indices financiers.

L'indice Ethical Europe Climate Care est composé de 30 actions soigneusement choisies parmi **les grandes capitalisations boursières européennes**. L'indice sélectionne les entreprises sur base de leur empreinte carbone et - ce seul critère ne suffisant pas à lutter contre le changement climatique sur le long terme - la solidité de leur stratégie de transition énergétique. Des filtres de conformité ESG et financiers sont également appliqués.

Vous trouverez plus d'informations sur ces partenaires sur www.vigeo.com et www.solactive.com

Bon à savoir

L'indice Ethical Europe Climate Care est un indice de type "Price Return". Cela signifie que les dividendes distribués par les actions de cet indice n'y sont pas réinvestis et n'influencent donc pas directement ses performances, contrairement à un indice de type "Total Return". En conséquence, la performance d'un indice dividendes non réinvestis, est inférieure à celle d'un indice à dividendes réinvestis.

Composition de l'indice au 20.08.2015

| Société | Secteur | Pays | Catégorie d'émissions carbone | Pondération | Code ISIN |
|----------------------------|------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|--------------|
| Swiss Re | Assurance | Suisse | A | 4,71 % | CH0126881561 |
| Swisscom | Télécommunications | Suisse | A | 4,36 % | CH0008742519 |
| Legal & General | Assurance | Royaume-Uni | A | 3,62 % | GB0005603997 |
| Hammerson | Immobilier | Royaume-Uni | A | 3,46 % | GB0004065016 |
| bpost | Transport & Logistique | Belgique | A | 3,45 % | BE0974268972 |
| British Land | Immobilier | Royaume-Uni | A | 3,43 % | GB0001367019 |
| Telenet | Télécommunications | Belgique | A | 3,03 % | BE0003826436 |
| NEXT | Distribution | Royaume-Uni | B | 4,13 % | GB0032089863 |
| G4S | Services | Royaume-Uni | B | 3,81 % | GB00B01FL662 |
| British Sky Broadcasting | Média | Royaume-Uni | B | 3,51 % | GB0001411924 |
| Munich Re | Assurance | Allemagne | B | 3,49 % | DE0008430026 |
| TeliaSonera | Télécommunications | Suède | B | 3,42 % | SE0000667925 |
| Terna | Services publics | Italie | B | 3,36 % | IT0003242622 |
| Zurich Financial Services | Assurance | Suisse | B | 3,27 % | CH0011075394 |
| AstraZeneca | Pharmaceutique | Royaume-Uni | B | 3,18 % | GB0009895292 |
| BT Group | Télécommunications | Royaume-Uni | B | 3,13 % | GB0030913577 |
| Pearson | Média | Royaume-Uni | B | 3,12 % | GB0006776081 |
| Marks & Spencer Group | Distribution | Royaume-Uni | B | 3,08 % | GB0031274896 |
| Roche | Pharmaceutique | Suisse | B | 3,07 % | CH0012032048 |
| Red Electrica Corporación | Services publics | Espagne | B | 3,02 % | ES0173093115 |
| United Utilities Group PLC | Services publics | Royaume-Uni | B | 2,92 % | GB00B39J2M42 |
| Philips | Technologie | Pays-Bas | B | 2,84 % | NL000009538 |
| Schneider Electric | Composants électriques | France | B | 2,82 % | FR0000121972 |
| Nestlé | Alimentation | Suisse | C | 3,53 % | CH0038863350 |
| GlaxoSmithkline | Pharmaceutique | Royaume-Uni | C | 3,38 % | GB0009252882 |
| Telenor | Télécommunications | Norvège | C | 3,08 % | N00010063308 |
| Telefonica | Télécommunications | Espagne | C | 3,05 % | ES0178430E18 |
| Vinci | Construction | France | C | 2,98 % | FR0000125486 |
| Koninklijke DSM | Chimie | Pays-Bas | C | 2,91 % | NL0000009827 |
| Siemens | Composants électriques | Allemagne | C | 2,84 % | DE0007236101 |

Évolution simulée de l'indice Ethical Europe Climate Care* comparée aux évolutions historiques des indices Stoxx® Europe 600 et Euro Stoxx 50®, du 31/12/2004 au 20/08/2015 (données fixées à 100 au 31/12/2004)

*L'indice Ethical Europe Climate Care ayant été lancé le 20 août 2015, le graphique ci-dessous est fondé sur une simulation de performance. Cette simulation est basée sur l'ensemble des sociétés notées par Vigeo au 20 août 2015 sur lequel seuls les filtres financiers (seules données historiques objectives disponibles) ont été appliqués pour redéfinir, tous les 3 mois, la composition historique de l'indice.

— Ethical Europe Climate Care PR Index — Euro Stoxx 50® PR Index — Stoxx Europe 600® PR Index



Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir. Ces performances historiques et simulées sont calculées hors dividendes.
Source : BNP Paribas et Bloomberg, données arrêtées au 20 août 2015

Pour de plus amples informations concernant l'indice (notamment son niveau de clôture quotidien, ses composantes et la méthodologie de sélection), rendez-vous sur www.ethicalclimatecare.com/europe

Univers d'investissement : sociétés notées par Vigeo

La base de notation Equitics® rassemble les analyses et opinions de Vigeo sur plus de 2 000 entreprises cotées, émetteurs obligataires et monétaires (sociétés non cotées, collectivités locales, institutions publiques) dans 6 domaines d'évaluation et sur 38 critères.

Première étape : sélection sur la base d'un filtre ESG

Vigeo vérifie dans quelle mesure les entreprises appliquent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Chaque entreprise se voit octroyer un score sur cette base.

✔ Approche Best-in-Class

Sélection d'entreprises européennes avec un score :

1) supérieur à l moyenne européenne

ET

2) supérieur à la moyenne de leur secteur

✔ Filtres d'exclusion éthique

Cette sélection exclut les entreprises :

- dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient du secteur nucléaire ;
- présentant des intérêts importants dans la production ou la distribution de tabac et d'armes ;
- impliquées dans de graves controverses portant sur les droits de l'Homme, le droit du travail au sens défini par l'Organisation internationale du travail, ou l'environnement.

Environ 250 entreprises subsistent après application de ce premier filtre.

Deuxième étape : sélection "Climate Care"

✔ Évaluation de l'empreinte CO2

Vigeo octroie un score aux entreprises sur la base de leurs émissions de CO2 et les classe en quatre catégories :

A. Émissions de CO2 modérées

B. Émissions de CO2 importantes

C. Émissions de CO2 élevées

D. Émissions de CO2 intenses

✔ Stratégie d'évaluation en matière de transition énergétique

Vigeo évalue chaque entreprise sur des critères précis et spécifiques à son secteur. En effet, chaque secteur est confronté à des défis environnementaux différents. Vigeo mesure l'engagement et la dynamique affichés par l'entreprise en termes de transition énergétique et lui attribue une note sur 100.

Pour sa sélection finale, Vigeo prend en compte les émissions carbone de l'entreprise et sa note de transition énergétique. Plus les émissions sont intenses, plus la note de transition énergétique doit être élevée.

Les entreprises de la catégorie D sont celles des secteurs les plus polluants, tels que le secteur de l'énergie. Ces entreprises ne sont pas exclues, mais une politique plus stricte est appliquée : seules les entreprises avec la plus solide stratégie de transition énergétique de leur secteur et affichant des objectifs concrets de réduction de leurs émissions seront retenues pour faire partie de l'indice. Ces entreprises reçoivent une lettre d'engagement, leur réponse et leur engagement étant nécessaires pour continuer à faire partie de l'indice. Le courrier ainsi que les réponses des entreprises seront publiés sur le site Internet de l'indice www.ethicalclimatecare.com/europe, le but étant d'interpeller les entreprises les plus polluantes sur leur stratégie environnementale.

Troisième étape : sélection sur la base de critères financiers

✔ **Liquidité** : Sélection des sociétés les plus liquides (présentant un volume moyen d'échanges quotidiens sur 20 jours de minimum 5 millions EUR).

✔ **Dividendes** : 50% des entreprises avec le rendement du dividende attendu le plus bas sont exclues. Sélection d'entreprises ayant une liquidité boursière et une solidité financière suffisantes.

✔ **Volatilité** : Sélection des 30 actions présentant la volatilité historique la plus faible sur une période de 6 mois. Ces 30 actions sont ensuite pondérées selon leur volatilité. L'action la moins volatile aura ainsi le poids le plus important dans l'indice. **La volatilité (et donc le risque) de l'indice reste la plus limitée possible.**

✔ **Contrôle sectoriel** : Un maximum de 6 entreprises est retenu pour chaque secteur économique. Si le nombre d'actions restantes après application de ce filtre est inférieur à 30, on élargit la composition aux autres actions ayant la plus faible volatilité sur une période de 6 mois jusqu'à atteindre le nombre de 30.

L'indice n'est pas surexposé à un secteur en particulier.

L'indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marchés financiers.

Conclusion :

Cette méthode rigoureuse permet d'identifier les actions des entreprises :

- les plus éthiques, socialement responsables et durables ;
- qui fournissent les efforts les plus importants dans le cadre d'une transition énergétique ;
- capables de distribuer des dividendes élevés, et
- présentant un profil de risque contrôlé.

Bon à savoir

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de **volatilité**. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

A la date d'observation initiale, à savoir le 15 décembre 2015, le niveau de clôture de l'indice Ethical Europe Climate Care est relevé et retenu comme niveau initial.

On calcule la moyenne des niveaux de clôture de l'indice, aux dates d'observation mensuelles au cours des 25 derniers mois précédant l'échéance. On rapporte alors cette moyenne au niveau initial de l'indice, ce qui permet de calculer sa performance moyenne.

- Si cette performance moyenne est négative, le remboursement à l'échéance sera calculé comme suit : valeur nominale diminuée de la performance moyenne négative de l'indice, dans la limite de 10%, soit un remboursement minimal de 90% de la valeur nominale¹.
- Si la performance moyenne de l'indice est positive, l'investisseur aura droit, à l'échéance :
 - au remboursement de la valeur nominale et
 - à une prime de remboursement, égale à la performance moyenne positive de l'indice¹.

Scénarios

Donnés à titre illustratif, les scénarios suivants ne préjugent ni de l'évolution future de l'indice Ethical Europe Climate Care, ni du rendement du BGL BNP Paribas Climate Care Note 2021 à l'échéance.

| Scénario défavorable | Scénario neutre | Scénario favorable |
|---|---|--|
| La moyenne des performances de l'indice, relevées au cours des 25 derniers mois précédant l'échéance, est égale à -20,4%. | La moyenne des performances de l'indice, relevées au cours des 25 derniers mois précédant l'échéance, est égale à +5,6%. | L'indice enregistre une performance moyenne de +29,8% sur base des performances relevées au cours des 25 derniers mois précédant l'échéance. |
| Le 29 décembre 2021, l'investisseur a droit au remboursement à 90% de la valeur nominale ² . | Le 29 décembre 2021, l'investisseur a droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ² et à une prime de remboursement égale à 5,6% (brut) ² . | Le 29 décembre 2021, l'investisseur a droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ² et à une prime de remboursement égale à 29,8% (brut) ² . |
| Le rendement actuariel brut est de -2,04% ^{1,2} . | Le rendement actuariel brut est de +0,57% ^{1,2} . | Le rendement actuariel brut est de +4,06% ^{1,2} . |
| Exemple : Dans ce scénario, un investissement de EUR 1 000 ² donne droit à l'investisseur au remboursement de EUR 900 ¹ . | Exemple : Dans ce scénario, un investissement de EUR 1 000 ² donne droit à l'investisseur au remboursement de EUR 1 056 ¹ . | Exemple : Dans ce scénario, un investissement de EUR 1 000 ² donne droit à l'investisseur au remboursement de EUR 1 298 ¹ . |



¹ Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur

² Sur la base d'un prix d'achat à 102%, hors frais et fiscalité applicables

+ Avantages

- + Un investissement responsable.
- + Capital protégé à 90% de la valeur nominale à l'échéance par l'Émetteur.
- + 100% de participation, à l'échéance, à la performance moyenne de l'indice, si elle est positive et ce, sans plafond.
- + Un indice sous-jacent composé de 30 actions soigneusement choisies parmi les grandes capitalisations boursières européennes.
- + Un rendement potentiellement plus élevé que celui de l'indice, grâce au recours à une performance moyenne (hors dividendes) plutôt qu'à la seule performance finale de l'indice, si l'indice baisse de manière continue sur les 25 derniers mois.

- Inconvénients

- Risque de perte en capital à l'échéance : le remboursement du capital à 100% de la valeur nominale n'est pas prévu dans tous les cas : en cas d'évolution adverse de l'indice Ethical Europe Climate Care à l'échéance, l'investisseur s'expose à une perte de capital. Celle-ci sera toutefois limitée à 10% maximum du montant investi.
- Rendement potentiellement moins élevé par rapport à celui de l'indice : le recours à une moyenne de performances plutôt qu'au seul niveau final de l'indice engendre pour l'investisseur un manque à gagner si l'indice croît de manière continue sur les 25 derniers mois.
- Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas du paiement de ces dividendes.
- L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie.

Principaux facteurs de risques

- **Risque de marché** : la valeur de marché d'un produit structuré peut varier significativement sous l'influence de divers facteurs, tels que le niveau de performance des actifs sous-jacent, leur volatilité, la variation des taux d'intérêt ou des taux de change, la durée de vie restante du produit jusqu'à sa maturité, le contexte économique et financier du ou des pays considérés et, si le produit n'est pas libellé dans la monnaie de référence de l'investisseur, le risque de change contre sa propre monnaie. Pour les produits structurés assortis d'un « call Émetteur » donnant la possibilité de remboursement par anticipation, les perspectives de réinvestissement des montants remboursés peuvent être défavorables. Pour les produits structurés relatifs aux marchés du crédit, le risque de faillite des différents Émetteurs des obligations sous-jacentes, évolue notamment en fonction de leur qualité (reflétée par leur rating - voir risque Émetteur ci-dessous appliqué aux obligations sous-jacentes) et du contexte macroéconomique. L'investisseur doit prendre conscience de la qualité du (des) Émetteur(s) sur le(s)quel(s) les investissements sont réalisés. De plus, le prix des obligations sous-jacentes peut varier sensiblement entre le moment où elles sont émises et leur échéance. Cette variation du prix est liée à la variation des taux d'intérêts sur le marché.
- **Risque de structuration** : les produits structurés se basant sur plusieurs paramètres complexes, l'investisseur doit comprendre parfaitement les mécanismes du produit structuré proposé et le résultat issu de la formule de remboursement ou de la méthode de valorisation choisie, en fonction de différentes anticipations de marché et de la nature du/des sous-jacents.
- **Risque de crédit** : chaque investisseur assume les risques de crédit de l'Émetteur défini dans la documentation juridique du produit. Les notations de l'Émetteur reflètent l'opinion indépendante des agences de notations concernées et ne sont pas à considérer comme une garantie de la qualité de crédit. En cas de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur, l'investisseur pourrait subir des pertes partielles ou totales sur le capital initialement investi.
- **Risque de liquidité** : dans le cas des produits structurés, la liquidité du produit est entièrement à la main de l'Émetteur qui peut prendre ou non l'engagement dans des conditions de fonctionnement normales de marché d'acheter ou de vendre le produit à l'investisseur selon certains critères définis au départ (prix, périodicité et montant minimum). S'il souhaitait sortir avant l'échéance, l'investisseur pourrait ainsi être amené à ne pas pouvoir vendre partiellement ou en totalité son actif financier ou être amené à vendre à un cours sensiblement défavorable. Enfin, certains produits devenant faiblement liquides peuvent faire face à une forte volatilité et dégradation de leur valeur de marché, diminuant la fiabilité de leur valorisation dans les portefeuilles ou rendant impossible cette dernière. Sauf circonstances de marché exceptionnelles, BGL BNP Paribas rachètera les coupures détenues par les investisseurs. Il sera fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1% au maximum dans des conditions normales de marché. L'investisseur qui souhaiterait vendre le produit avant l'échéance, pourra les vendre à un prix déterminé par BGL BNP Paribas en fonction des paramètres de marché du moment et hors frais de courtage et taxe sur les opérations de bourse. Par conséquent, en cas de revente avant l'échéance, la valeur de l'instrument dérivé pourra être inférieure ou supérieure à la valeur nominale.
- **Financement** : l'achat d'instruments financiers par le biais d'un financement accroît le risque. D'une part, des garanties additionnelles (actifs supplémentaires en collatéral) peuvent être exigées. D'autre part, la perte encourue quand les prix évoluent défavorablement est susceptible d'être plus importante que sans financement. Les fluctuations des prix des instruments mis en gage peuvent donc avoir une influence négative sur la capacité à rembourser les emprunts / financements. Il est important de bien comprendre que l'effet de levier, induit par l'achat d'instruments financiers par le biais d'un financement, a comme conséquence une sensibilité proportionnellement plus grande aux fluctuations de prix, et offre donc la perspective de gains plus élevés, mais également, dans un même temps, un risque de pertes plus élevées. En résumé, plus le levier est important, plus la perte potentielle peut être élevée.
- **Conflits d'intérêts** : plusieurs conflits d'intérêts, potentiels et réels, peuvent résulter des activités d'investissement des différentes parties impliquées dans la transaction, des acteurs de ces investissements et de leurs filiales. En particulier, le manager / l'Émetteur ou ses filiales peut offrir et gérer d'autres véhicules d'investissement dont les intérêts peuvent être différents de ceux des détenteurs des titres décrits précédemment.
- **Droit au remboursement à hauteur de 90%** : pour les produits à capital garanti à 90%, la garantie porte sur 90% du capital investi et s'applique à l'échéance du produit. Pendant la durée de vie du produit, la valeur de marché fluctue à la hausse comme à la baisse en fonction de divers paramètres (évolution du sous-jacent, volatilité, variation des taux d'intérêt...). En cas de sortie avant l'échéance, si la liquidité du marché le permet, l'investisseur peut subir des pertes partielles ou totales sur le capital initialement investi. Par ailleurs, la garantie du capital à hauteur de 90% peut ne pas fonctionner si l'émetteur venait à faire défaut.

Principales caractéristiques

| | |
|---|--|
| Code ISIN : | XS1302573131 |
| Forme juridique : | Notes (titre de créance) |
| Émetteur : | BGL BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+ au 1 octobre 2015) |
| Valeur nominale : | EUR 1 000 |
| Prix de vente : | 102% |
| Montant minimum d'investissement : | EUR 1 000 |
| Sous-jacent / Indice : | Indice Ethical Europe Climate Care, calculé hors dividendes (composition disponible sur www.ethicalclimatecare.com/europe) |
| Période de souscription : | Du 16 octobre au 9 décembre 2015 (sauf clôture anticipée) |
| Date d'émission : | 15 décembre 2015 |
| Date d'observation du niveau initial de l'indice : | 15 décembre 2015 |
| Dates d'observation mensuelles pour le calcul de la performance moyenne de l'indice : | 16 décembre 2019, 15 janvier 2020, 17 février 2020, 16 mars 2020, 15 avril 2020, 15 mai 2020, 15 juin 2020, 15 juillet 2020, 17 août 2020, 15 septembre 2020, 15 octobre 2020, 16 novembre 2020, 15 décembre 2020, 15 janvier 2021, 15 février 2021, 15 mars 2021, 15 avril 2021, 18 mai 2021, 15 juin 2021, 15 juillet 2021, 16 août 2021, 15 septembre 2021, 15 octobre 2021, 15 novembre 2021, 15 décembre 2021 |
| Date d'échéance : | 29 décembre 2021 |
| Mécanisme de remboursement à l'échéance : | <ul style="list-style-type: none">• si la performance moyenne de l'indice est positive : remboursement de la valeur nominale augmentée d'un gain égal à cette performance moyenne positive ;• si la performance moyenne de l'indice est négative : le remboursement ne sera que partiel et calculé comme suit : valeur nominale diminuée de la performance moyenne négative de l'indice dans la limite de 10%, soit une perte de capital de 10% maximum, soit un remboursement à l'échéance d'au minimum 90% de la valeur nominale. |
| Commissions de distribution : | Des commissions relatives à cette transaction ont été perçues par le distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,5% TTC du montant émis. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès de BGL BNP Paribas. |
| Fiscalité du produit : | Les revenus générés par le produit ne sont pas soumis à la retenue à la source libératoire d'application pour les résidents luxembourgeois et ne tombent pas dans le champ d'application de l'échange automatique dans le cadre de la directive épargne. |

BGL BNP PARIBAS

Société Anonyme

50, av. J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 6481

Etablissement de crédit agréé et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), 110, route d'Arlon, L - 2991 Luxembourg

BGL BNP Paribas Société Anonyme, ayant son siège social avenue J.F. Kennedy, 50, L-2951 Luxembourg est responsable de la production et de la distribution du présent document qui est une communication élaborée par le Service Marketing. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements ; on ne peut en conséquence s'y référer pour une explication objective des sujets qui y sont traités. Il en résulte également qu'il n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

Le présent document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation à la vente, l'achat ou la souscription de tout instrument financier et ce, dans quelle que juridiction que ce soit ; il ne constitue pas non plus un rapport financier au sens de la législation applicable aux rapports financiers. En cas de divergence entre le présent document et le rapport financier auquel il se réfère, les informations contenues dans le rapport financier prévaudront. Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas des conseils en investissement. Ce document n'a pas la prétention de donner une description exhaustive de l'instrument financier auquel il se rapporte, ni de son Émetteur, ni de certains risques qui y sont liés. Bien que toutes les mesures raisonnables aient été prises afin de garantir l'exactitude des informations qu'il contient, ni BGL BNP Paribas, ni aucune société qui y est liée, ni aucun de ses administrateurs, collaborateurs ou employés ne pourront être tenus responsables de tous dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnisations ou autres dépenses qui résulteraient de la référence à ce document ou de son usage, sauf en cas de dol ou de faute lourde.

Une décision d'investir dans ce produit ne peut être prise sur la seule base de ce document et ne devrait être prise qu'après une analyse prudente de toutes ses caractéristiques et des risques qui y sont liés, tels que décrits dans le Panorama de l'investisseur et le rapport financier, ainsi qu'après avoir obtenu toutes les informations nécessaires et l'avis de conseillers professionnels (en ce compris de conseillers fiscaux).

Dans le cadre du BGL BNP Paribas Climate Care Note 2021, le prospectus se compose du (i) programme de base du "Note, Warrant and Certificate Programme" du 9 juin 2015 dont BGL BNP Paribas est co-Émetteur, (ii) des divers "Supplements to the Note, Warrant and Certificate Programme" dont le dernier date du 8 octobre 2015, (iii) le "Issue specific summary of the programme" en relation avec le programme de base et (iv) les termes et conditions indicatives et/ou finales du "Final Terms of the Up to 50,000,000 6Y Bond + Call Certificate linked to Ethical Europe Climate Care Index 90% Principal Protected Note à émettre le 16 octobre 2015". Chaque investisseur potentiel peut obtenir le prospectus sur simple demande auprès de BGL BNP Paribas ou sur www.bgl.lu/fr/banque/pages/particuliers/mon-epargne-et-mes-placements/mes-placements/produits-structures.html



**BGL
BNP PARIBAS**

**La banque
d'un monde
qui change**